La Commission Nationale des Télécommunications nie des violations du droit à la communication

Caracas, 22 février (RHC-PL)- La Commission Nationale des Télécommunications du Venezuela a nié l'existence de violations du droit à la communication, afin d' affecter la libre circulation de l'information.

Des données de l'Institution signalent que plus de 600 stations de radio et 64 chaînes de télévision privées opèrent dans le pays en signal ouvert.

Aucune dénonciation ou plainte d'un quelconque média qui considère avoir été l'objet d'une action de censure n'a été présentée.

La Commission Nationale des Télécommunications a lancé une alerte sur le fait que la structure informatique du pays fait l'objet d'attaques télématiques , d'interventions et sabotages, de faits illégaux et de délits depuis l'extérieur et l'intérieur du Venezuela.

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/15387-la-commission-nationale-des-telecommunications-nie-des-violations-du-droit-a-la-communication

Radio Habana Cuba